

## RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2009

### 1. Syndicat de la Vonne: Transfert de compétence

Le Conseil communautaire du 20 octobre dernier a approuvé le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Mélusin en souhaitant ajouter une compétence en matière d'aménagement et d'entretien de la rivière « la Vonne » et de ses affluents. Le Président de la Communauté de Communes du Pays Mélusin demande aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert. A l'unanimité des présents les membres du conseil municipal approuvent le transfert de compétence.

### 2. Demande d'enfouissement des réseaux électriques « Rues de Belleroche et du Four »

Dans le cadre du projet de réalisation de la chaufferie collective, qui nécessite des travaux d'enfouissement de réseaux, la Mairie a demandé une estimation à la SOREGIES pour réaliser simultanément la dissimulation des lignes électriques.

SOREGIES propose de financer entièrement les travaux si la commune réalise en parallèle les enfouissements des réseaux de télécommunications et d'éclairage public.

Les membres du conseil municipal décident d'organiser une réunion avec les différents intervenants afin d'estimer le cout et d'étudier le financement.

### 3. Centre de Gestion: changement de convention d'adhésion au service remplacement

Pour pouvoir continuer à bénéficier au 1er janvier 2010 des services du Centre de Gestion de la Vienne, la collectivité doit adhérer à une nouvelle convention de mise à disposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter cette nouvelle convention.

### 4. Tarifs horaires: travaux en régie

Le Maire propose de fixer le coût horaire des travaux réalisés en régie pour l'année 2010, destinés aux demandes de subventions et à la facturation des travaux effectués pour le compte de la Communauté de Communes, du CCAS ou des résidents de la MAFPA.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de voter les tarifs suivants:

- travaux réalisés en régie: 20,90 euros
- location de la tondeuse : 15 euros

### 5. Décisions budgétaires modificatives

Elisabeth THEBAULT explique qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives en raison de dépenses non prévues au budget. Elle précise que l'opération 104 va être créée pour la conservation et l'implantation de poirions Saint-Sauvant.

Elle propose donc les modifications suivantes:

Pour l'investissement:

DEPENSES		RECETTES	
2032: frais de recherche développement	2 500	021: virement de la section fonct	-26 160
2121-0104: plantations	20 000	1322-0104: régions	11 300
2188-0015: autres	1 000	1323-0104: département	3 300
2313-0022: constructions	18 000	1641: emprunts en euros	53 060
Total	41 500	Total	41 500

Pour le fonctionnement:

DEPENSES		RECETTES	
023: virement de la section fonct	-26 160		
60612 Energie - électricité	5 000		
60622 Carburants	1 500		
60624 Produits de traitement	4 200		
60631 Fournitures d'entretien	200		
60633 Fournitures de voirie	500		
6068 autres matières et fournitures	200		
615231 Voirie: entretien des voies	1 000		
615234 Voirie: espaces verts	2 500		
615236 Voirie: éclairage public	3 000		
6225 Inem. Comptable et régiss	5 500		
6226 Honoraires	1 300		
6232 Fêtes et cérémonies	1 000		
6236 Catalogues et imprimés	260		
6554 contributions org. regroup.	18861,44		
7396 Reversement de fiscalité	-18861,44		
Total	0	Total	0

Total Dépenses	41 500	Total Recettes	41 500
----------------	--------	----------------	--------

6. Demande de subvention : chaufferie collective et sécurisation des abords des écoles

Le Maire rappelle à l'assemblée les projets de mise en place d'une chaufferie collective et la sécurisation des abords des écoles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la réalisation de ces travaux et sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Général.

7. Approbation du rapport sur le service d'élimination des déchets

Le Maire présente le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce rapport.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve ce rapport.

8. Subvention à l'association des Donneurs de Sang Bénévoles

Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 440 € à l'association des Donneurs de Sang Bénévoles pour financer l'achat de leur drapeau.

9. Remplacement du système de fermeture de la salle des fêtes

Marinette Guérin présente un devis pour le remplacement du système de fermeture de la salle des fêtes d'un montant de 2 207,70 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte ce devis qui sera inclus au budget 2010.

10. Approvisionnement de la chaufferie

Le Maire présente un contrat d'approvisionnement en combustible bois avec l'ONF Energie. Après avoir étudié ce contrat, le conseil municipal autorise le Maire à le signer.

11. Tarifs assainissement 2010

Benjamin MOTILLON rappelle qu'il est nécessaire de voter les tarifs assainissement applicables pour 2010.

Il propose de reconduire en l'état ceux de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants:

- Taxe fixe d'assainissement : 17,00 € \ année
- Pour les raccordés ou raccordables : 0,72 € \ m3 consommé
- Taxe de raccordement :
  - 1 000 € pour les raccordements inférieurs ou égaux à 7m du collecteur.
  - Frais réels à la charge du pétitionnaire pour les raccordements situés à plus de 7m du collecteur

12. Indemnités des régisseurs

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 1994 portant attribution d'indemnité de responsabilité aux régisseurs.

Considérant les différents montants des fonds maniés par les régisseurs le Maire propose d'accorder au titre de l'année 2009 pour les régies:

- une indemnité de **110 euros** à Mme Séverine BRUNIER, régisseur de recettes des photocopies-télécopies/ extraits de matrices cadastrales/ livres;
- une indemnité de **110 euros** à M. David MAZE, régisseur de la régie d'avance;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité de leurs membres, acceptent cette proposition.

13. Convention mise à disposition des bâtiments de la MAFPA

Elisabeth Thébault explique la démarche pour que les bâtiments de la MAFPA dont les emprunts sont actuellement remboursés par la Mairie, soient pris en charge par le budget CCAS.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de transférer les emprunts sur le budget CCAS, de ne plus percevoir de loyer du CCAS et autorisent le Maire à signer la convention de mise à disposition des bâtiments de la MAFPA.

14. Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe

Benjamin Motillon rappelle la délibération du 29 septembre 2009 relative au recrutement d'un agent d'entretien des espaces verts et du patrimoine bâti. Il propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

A l'unanimité des présents les membres du conseil municipal décident de créer ce poste à compter du 1er février 2010.

La déclaration sera transmise au Centre de Gestion pour l'enregistrement et la publicité du poste.

15. Recrutement pour la Bibliothèque

Florence Grimault expose le projet de recrutement par la Mairie de Celle l' Evescault d'un contrat aidé CDD de 35 h réparti en un mi-temps à la bibliothèque de Celle l'Evescault et l'autre mi-temps à la bibliothèque de Saint-Sauvant. L'agent recruté ne pouvant signer deux contrats, la commune de Celle l'Evescault serait porteur du contrat et une convention de remboursement serait établie avec la commune de Saint-Sauvant.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent ce projet et autorisent le Maire à signer la convention.

16. Nom de rues pour divers hameaux

Anne-Marie Bonnifet explique qu'elle a pris contact avec la Poste, le projet est en cours. Le Maire demande une estimation financière pour chacun des villages suivants: Nillé, Chasseigne, Bois le Bon, Anne-Marie et Pouzeau.

17. Règlement de salle des fêtes de Saint-Sauvant

Marinette Guérin propose plusieurs modifications du règlement de la salle des fêtes afin d'améliorer la gestion des locations. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte les propositions qui seront intégrées au règlement au 1er janvier 2010.

18. Occupation du domaine public routier par France Télécom- Fixation de la redevance

Le Maire rappelle la redevance d'occupation du domaine public routier par France Télécom, suite à la publication du décret n° 2005-1676 du 29/12/2005, et propose de fixer les nouveaux tarifs à appliquer. Après délibération, le conseil municipal décide de facturer auprès de France Télécom la redevance annuelle avec les tarifs suivants pour 2009:

- artère aérienne: 47,34 € par kilomètre
- artère souterraine: 35,51 € par kilomètre
- emprise au sol: 23,67 € par m<sup>2</sup>

19. 10 ans de la MAFPA: détermination des tarifs des repas

Marinette Guérin explique que la MAFPA fête ses 10 ans le 12 décembre. Elle présente le programme et demande à l'assemblée de voter les tarifs des repas pour les personnes qui souhaitent y participer. Après délibération, les membres du conseil municipal décident de fixer à 17 € le repas adulte et à 7 € le repas enfant.

Le Maire  
*Marc MENNETEAU*